



Séparation union libre et garde d'enfants

Par **Lenezetphilippe**, le **29/05/2017** à **16:04**

Bonjour,

J'ai une amie qui es en union libre avec son compagnon. Ils ont trois enfants et elle souhaiterait partir du domicile avec ses enfants mais a une distance assez importante. Cela ne va vraiment plus du tout au sein du couple depuis quelques années, mais elle ne sait pas comment procéder. Elle désire la garde de ses enfants. le père ne travaille pas du tout depuis 9 ans et menace de partir en la laissant dans un appartement et de venir voir les enfants à sa guise donc quand bon lui semble. Doit elle passer directement par une décision de justice ou peut elle simplement partir en prévenant soit une assistance sociale et ou la gendarmerie ?

Par **Visiteur**, le **29/05/2017** à **16:25**

Bonjour,

ni assistante sociale ni gendarmerie; un JAF ! Le monsieur est bien le père officiel des enfants ?

Par **youris**, le **30/05/2017** à **13:31**

bonjour,

en l'absence d'accord entre les parents relatif à la garde des enfants, votre amie doit solliciter le juge aux affaires familiales qui statuera.

salutations